RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Université BORDEAUX 2

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté ministériel du 09/10/96 habilitant l'université BORDEAUX 2 à délivrer :

le DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES : PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

Vu les pièces justificatives produites par Mle LECUSSON LYDIA né(e) le 27 DECEMBRE 1966 à SAINT FRANCOIS (GUADELOUPE)

en vue de son inscription au DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES : PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL;

Vu les procés-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires;

le DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES : PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL, mention Bien
est décerné(e) à **Mle LECUSSON LYDIA**

au titre de l'année universitaire 1996-1997

Fait à BORDEAUX, le 17 MARS 1998

Le titulaire

Le Président,

UNIVERSITE DE BORDEAUX II

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

N° BORDII 614595 199700009

Josy REIFFERS

Jean-Marc MONTEIL